AQUITAINE - LIMOUSIN - POITOU-CHARENTES

ETAT DES LIEUX

DE LA STRUCTURATION TOURISTIQUE

2016

Document synthèse









SOMMAIRE

L. PANORAMA DES OT

- 1. Carte d'identité
- 2. Ressources humaines
- 3- Le poids des offices de tourisme
- 4- Professionnalisation
- 5- Démarches de progrès

II. PROJECTION DES OT : LA LOI NOTRE ET SON IMPACT

- 1. La Loi NOTRe
- 2. Projection du nombre d'OT en 2017
- 3- Projection par département

EDITO

Depuis plus de 10 ans maintenant, la MOPA et les FROTSI Limousin et Poitou-Charentes accompagnent le réseau dans ses évolutions.

On comptait 432 offices de tourisme et syndicats d'initiative en 2009 dans la désormais grande région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, on dénombre aujourd'hui 278 structures, dont le visage a beaucoup changé au gré des révolutions dont le secteur touristique fait l'objet : réformes territoriales, comportements des clientèles, révolution numérique.

2017 marquera un tournant majeur pour l'organisation touristique locale, avec des reconfigurations de grande ampleur qui entraineront nécessairement une réflexion de

fond sur le rôle de chaque acteur.

C'est pourquoi nous avons souhaité cette année actualiser la radioscopie du réseau des offices de tourisme à l'échelle de notre nouvelle région, afin de conserver une photographie du paysage touristique institutionnel avant la loi NOTRe, d'analyser l'organisation touristique actuelle pour accompagner au mieux les structures dans ces regroupements, et de proposer une vision prospective de ce que sera demain le réseau des offices de tourisme dans le cadre de politiques touristiques intercommunales.

Le document d'analyse complet est à consulter sur le site de la MOPA rubrique « Organisation touristique ».

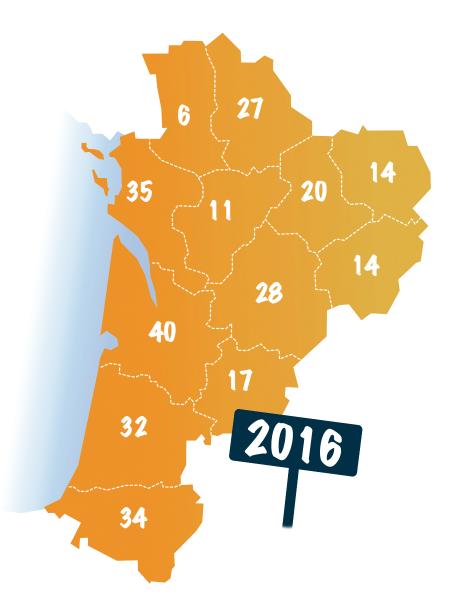
PANORAMA DES OT

1. Carte d'identité des territoires

NOMBRE D'OTSI



Répartition du nombre d'offices de tourisme



278

Offices de tourisme et syndicats d'initiative sur l'ensemble de la région ALPC

soit **- 10 %** par rapport à 2015

En détail

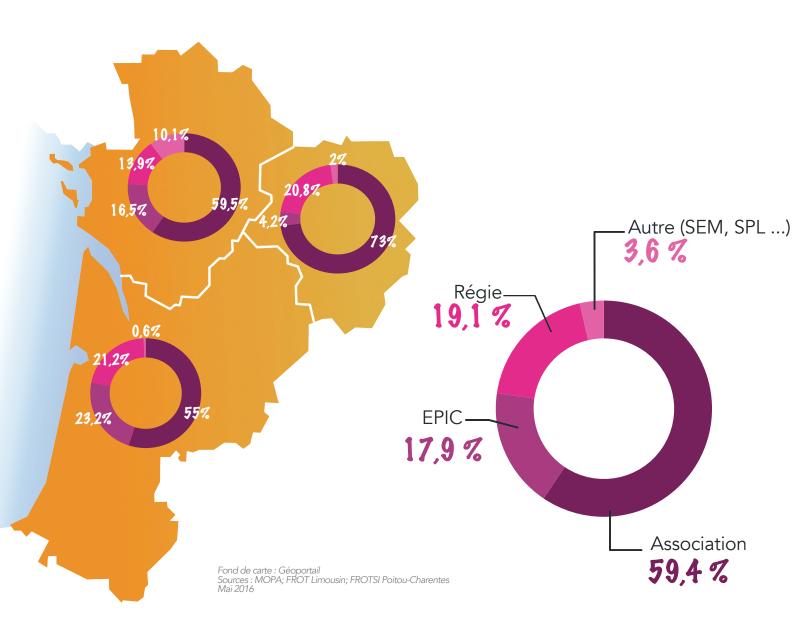
268 OT
 10 SI
 456 Points d'accueil

Fond de carte : Géoportail Sources : MOPA; FROT Limousin; FROTSI Poitou-Charentes Mai 2016

STATUTS



Répartition des statuts des offices de tourisme

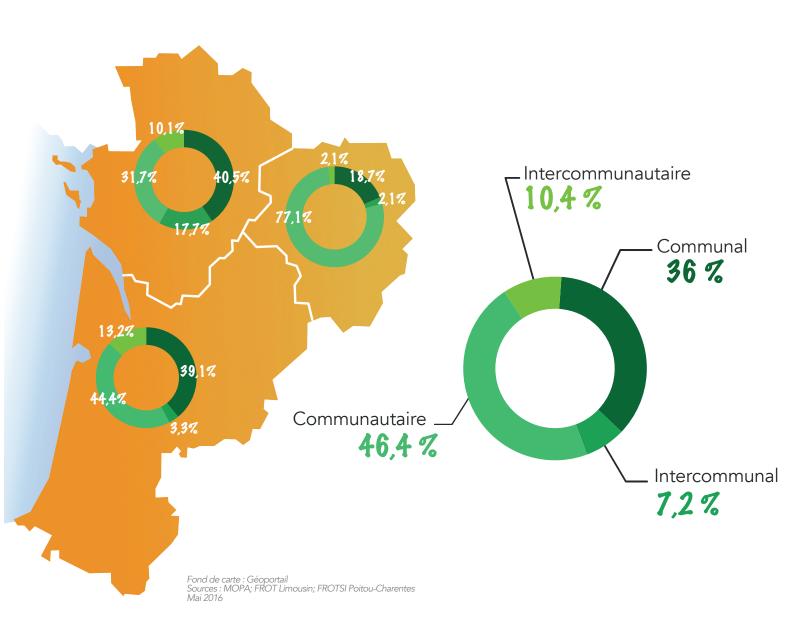


Répartition globale des statuts



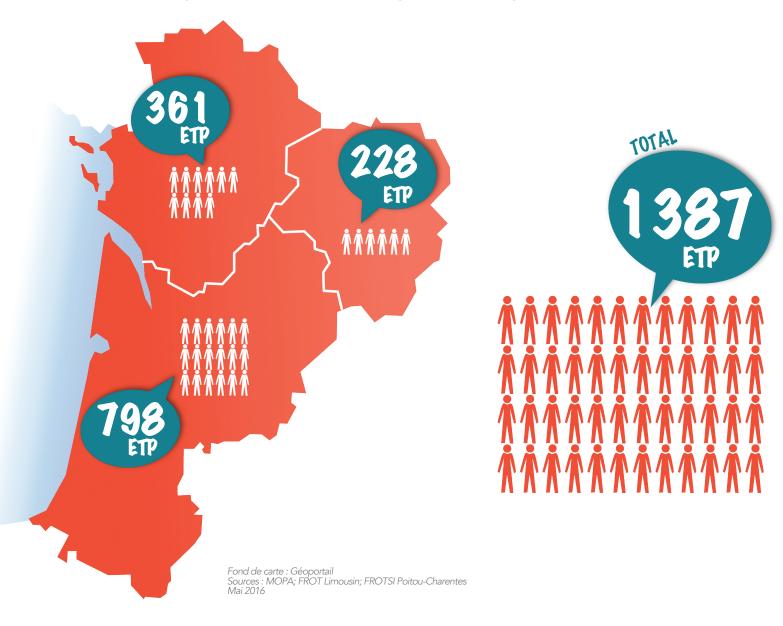


Répartition des territoires de compétences des offices de tourisme



NOMBRE ETP

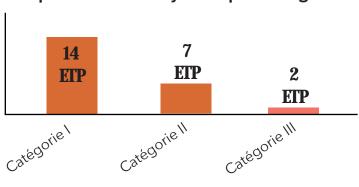
Répartition du nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)



En moyenne un OT compte



Répartition en moyenne par catégorie



BUDGET TOTAL

96 117 175 €



Budget moyen par catégorie

 Catégorie I
 1 232 083 €

 Catégorie II
 483 086 €

 Catégorie III
 91 030 €

10 902 187

NOMBRE TOTAL DE VISITEURS

Moyenne de visiteurs par catégorie

Catégorie II 133 558
Catégorie III 13 026



NOMBRE D'ACTES DE RENSEIGNEMENTS COMPTOIR

4 731 157

Nombre moyen d'actes de renseignements comptoir par catégorie

Catégorie II 50 288
Catégorie II 25 034
Catégorie III 9 675



20 930 747

NOMBRE DE VISITEURS SITES INTERNET

Nombre moyen d'internautes par catégorie

 Catégorie I
 270 216

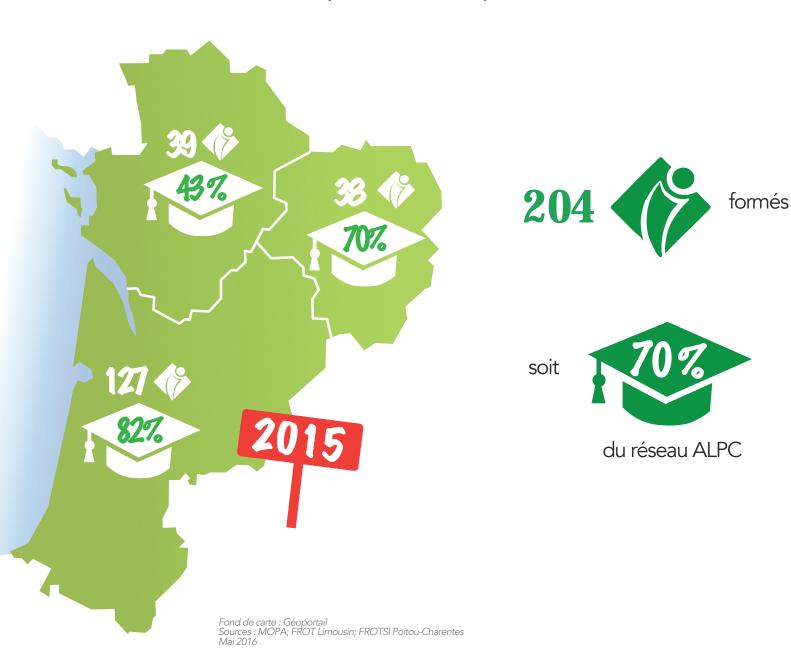
 Catégorie II
 117 079

 Catégorie III
 27 024

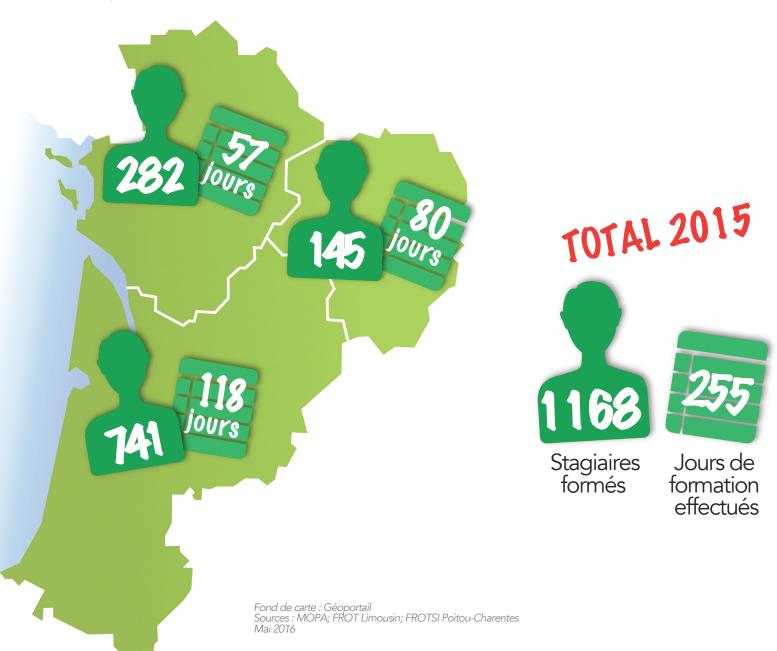


PROFESSIONNALISATION

Offices de tourisme concernés par une action de professionnalisation en 2015



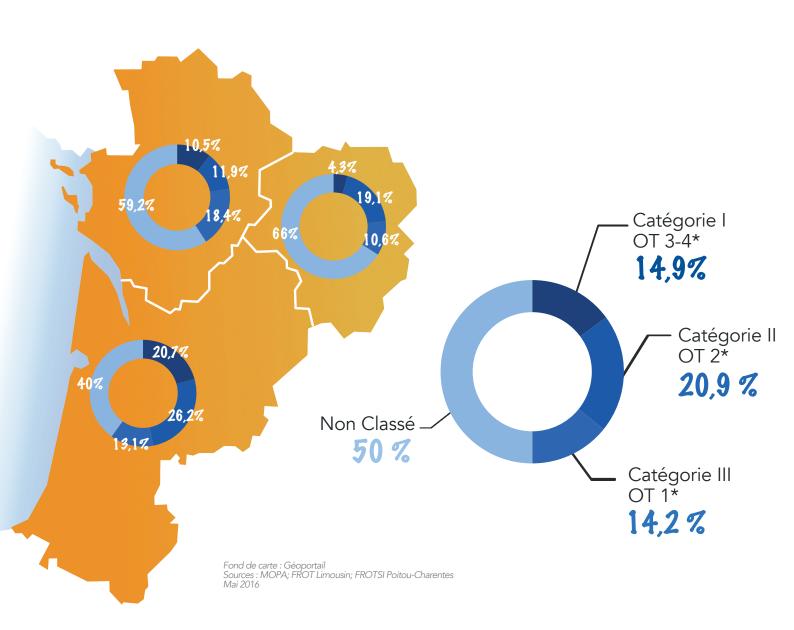
Répartition du nombre de stagiaires et de jours de formations en 2015



Soit un total de $18\,452$ heures stagiaires

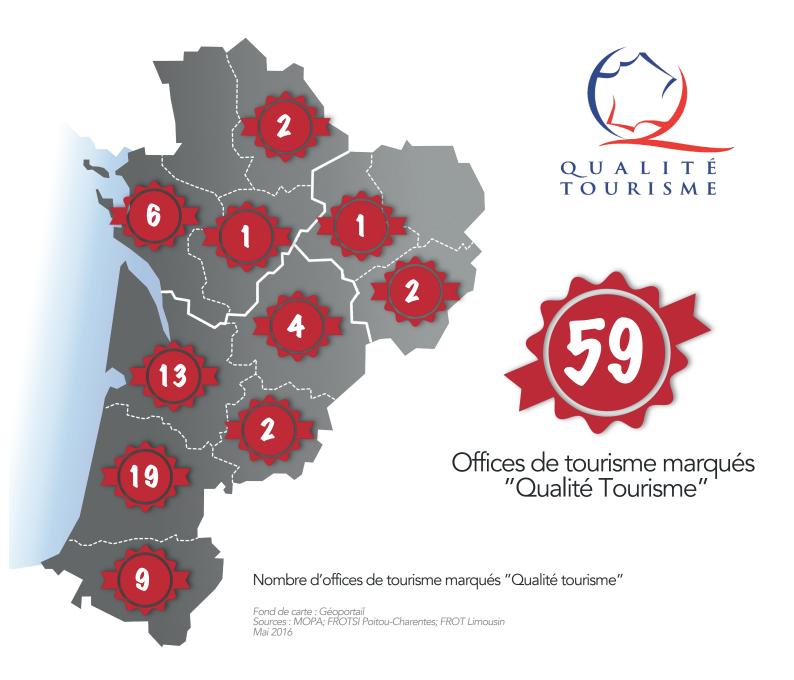
CLASSEMENT

Répartition des classements des offices de tourisme



QUALITÉ TOURISME



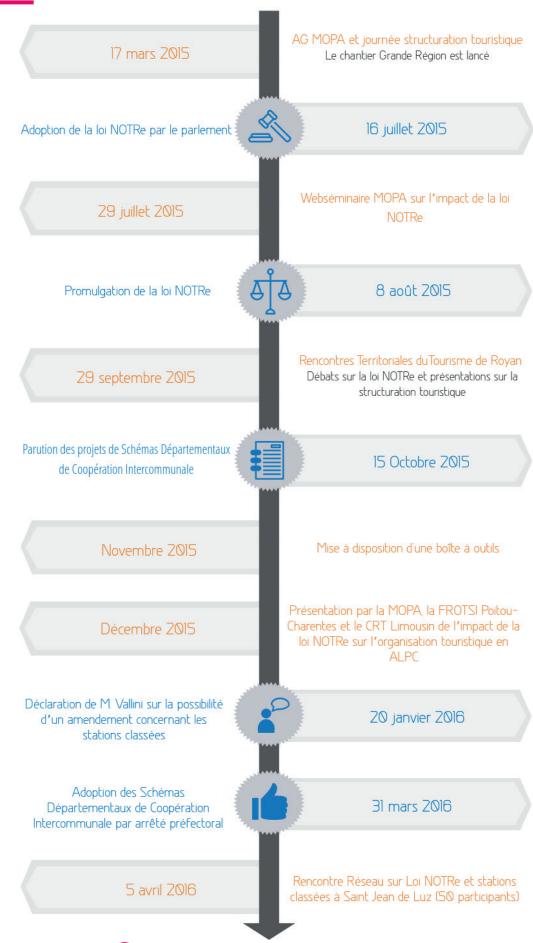


TOURISME & HANDICAP



PROJECTION DES OT

1. La loi NOTRe



Un retour sur les dix dernières années montre que la structuration du tourisme sur les territoires est progressive. Sur un même territoire, c'est étape par étape que les structures se regroupent, s'organisent, pour atteindre un niveau de professionnalisme permettant de répondre aux attentes et aux besoins des visiteurs, touristes, excursionnistes, habitants. La loi NOTRe accélère ce mouvement en ayant un impact majeur sur les offices de tourisme dès le 1er janvier 2017.

L'impact est de deux ordres :

- La compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » deviendra une compétence obligatoire des EPCI. Les offices de tourisme communaux ne pourront donc plus exister à cette échelle, sauf exception des stations classées de tourisme et marques territoriales protégées, qui pourront conserver un office de tourisme «distinct», avec une gouvernance et un financement communautaire.
- La nouvelle carte intercommunale, définie dans le cadre des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale, prévoit des regroupements d'intercommunalités de grande ampleur et aura un impact sur de nombreux offices de tourisme, y compris ceux déjà structurés à une échelle communautaire. Ces SDCI ont été approuvés au 31 mars dernier. La dernière étape de ces schémas est la proposition des périmètres, ainsi que la constitution de la gouvernance et des statuts. Ces nouveaux EPCI seront créés officiellement au plus tard le 1er janvier 2017.



Nombre d'EPCI sur l'ensemble de la Région ALPC



D'après une première projection, le nombre total d'EPCI de la région ALPC serait réduit à 146, contre 254 en janvier 2016, portant le nombre d'offices de tourisme à une fourchette estimée entre 132 et 172, selon conservation ou non des offices de tourisme de station classée.

L'impact de la loi NOTRe sur l'organisation touristique est plus ou moins fort selon les départements. De nombreux territoires où les politiques publiques ont impulsé cette structuration autour de l'échelle intercommunale se voient faiblement impactés et peuvent poursuivre leur montée en compétence.

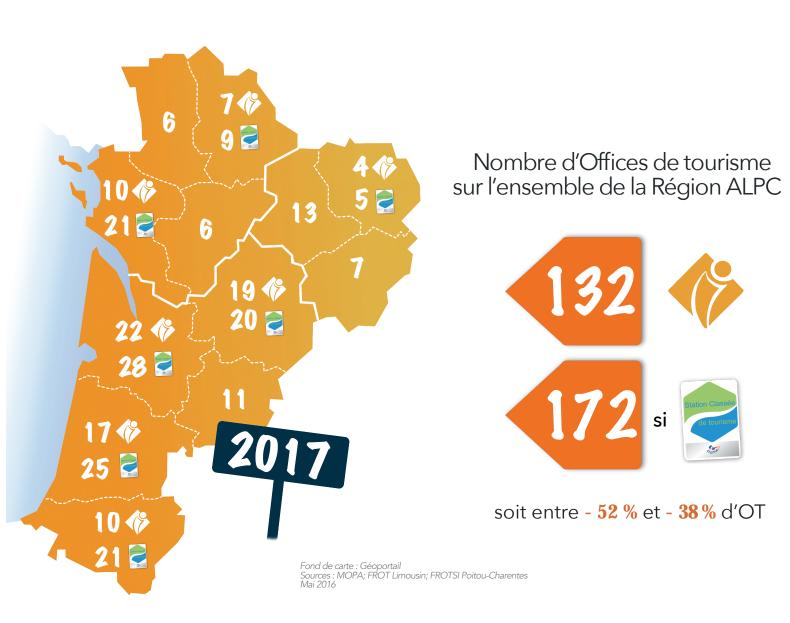
D'autres territoires sont en revanche très fortement impactés : c'est le cas du littoral avec un grand nombre de stations classées de tourisme, et de territoires ruraux non structurés, doublement impactés par la compétence communautaire et les regroupements d'EPCI.

L'enjeu en cette année 2016 est donc l'accompagnement des offices de tourisme et des collectivités, des salariés, directeurs, administrateurs et élus, dans ces reconfigurations.

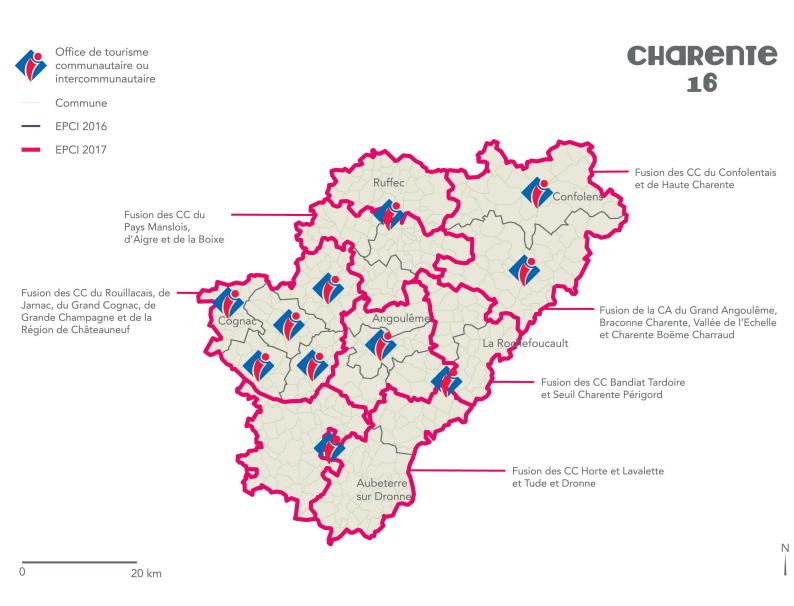
Plusieurs temps d'échanges et de travail autour de la loi NOTRe et de la structuration touristique ponctuent cette année 2016, et une boîte à outils a été créé à cette occasion.

2. Projection du nombre d'OT en 2017

Répartition du nombre d'offices de tourisme en 2017 selon conservation ou non des offices de tourisme en station classée



3. Projection par département



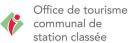


20 km

CREUSE

Office de tourisme communautaire ou intercommunautaire

EPCI 2017

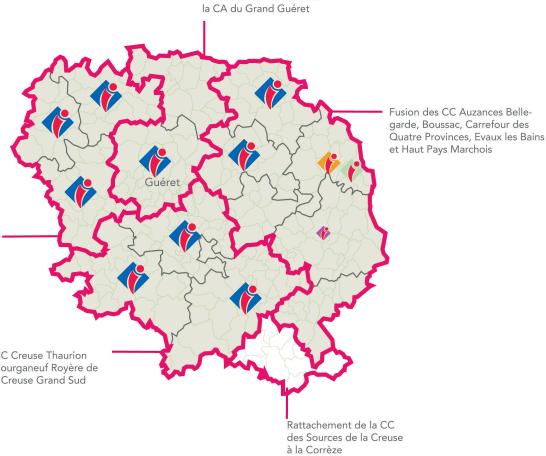


Office de tourisme communal ou intercommunal

Syndicat d'initiative ou Service municipal du Tourisme

Fusion des CC Bénévent Grand Bourg, Pays Dubois et Pays Sostranien

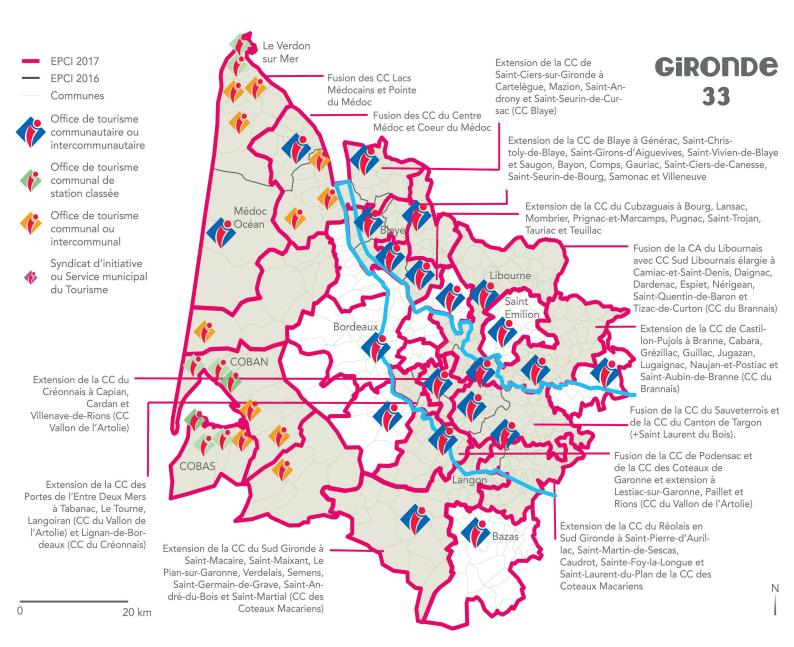
> Fusion des CC Creuse Thaurion Gartempe, Bourganeuf Royère de Vassivière et Creuse Grand Sud

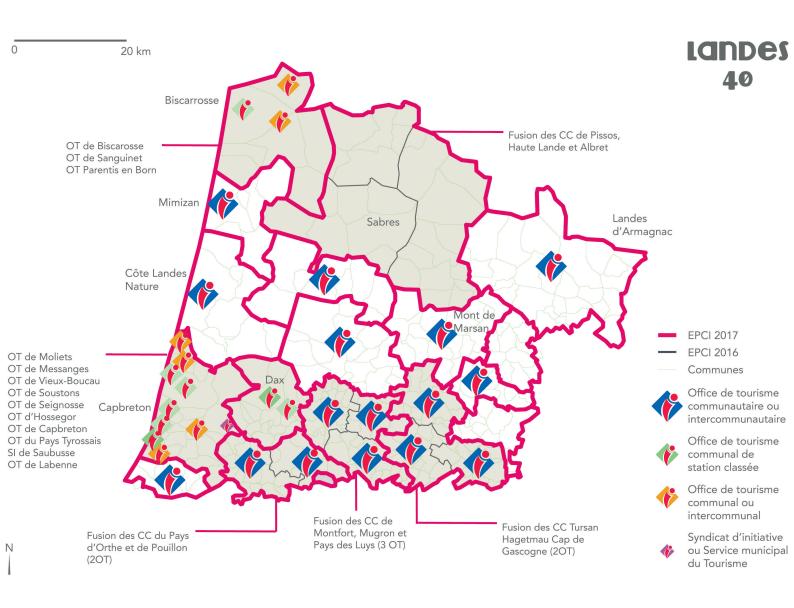


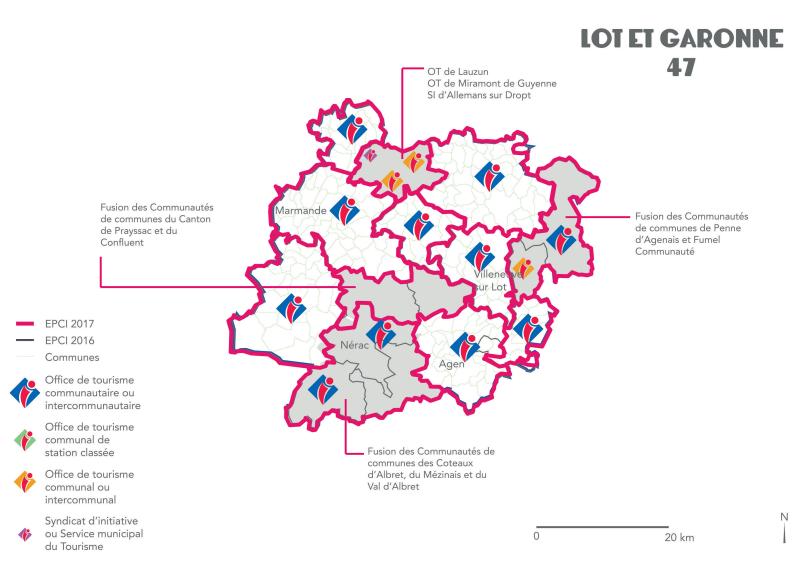
Fusion de la CC Portes de la Creuse en Marche avec

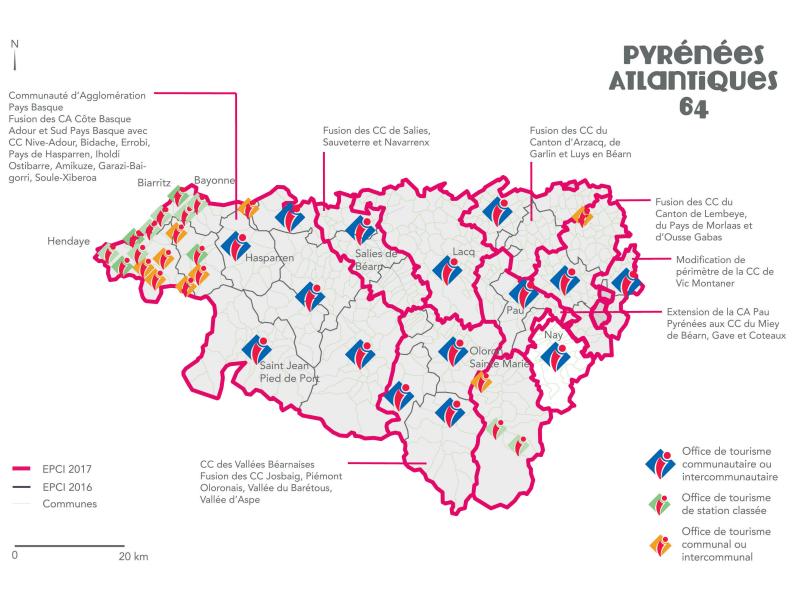
20 km

Ν











Communes



Office de tourisme communautaire ou intercommunautaire

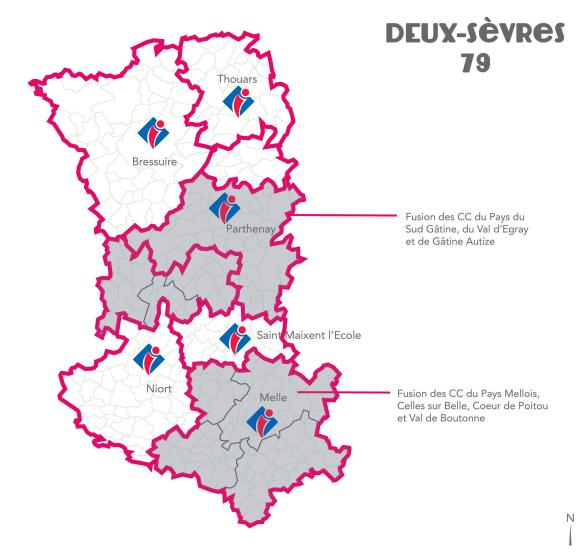


Office de tourisme communal de station classée

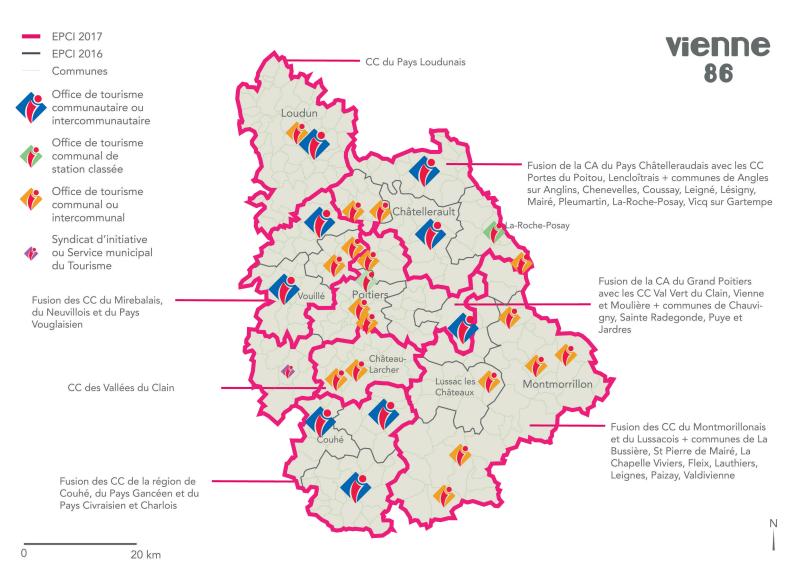


Office de tourisme communal ou intercommunal

Syndicat d'initiative ou Service municipal du Tourisme



20 km





Office de tourisme communautaire ou intercommunautaire



Office de tourisme communal de station classée



Office de tourisme communal ou intercommunal



Fusion des CC de la Vallée de la Gore et des Feuillardiers

Fusion des CC Basse Marche et Haut Limousin Fusion des CC Porte d'Occitanie, Mavat et Aurence et Glane Développement Oradour sur Glane Limoges Fusion des CC des Monts de Chalus et du Pays de Nexon

Haute Vienne 87

20 km





CONTACTS

MOPA

www.aquitaine-mopa.fr mopa@aquitaine-mopa.fr 05 57 57 03 88

CRT Limousin

www.pro.tourismelimousin.com formation@tourisme-limousin.fr 05 55 11 05 90







